

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 octobre 2022 à 19 h 30  
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Stéphane COTE, Maire d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises  
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

---

*Annonces du maire*

Avant de procéder à l'ouverture de la séance, le maire d'arrondissement, monsieur Stéphane Côté, souhaite la bienvenue à la séance du conseil et félicite le député de la circonscription de Nelligan, Monsieur Monsef Derraji, qui a récemment été réélu. Il ajoute que la collaboration est excellente et se réjouit de travailler avec lui pour les prochaines années.

Les faits saillants de la séance se résument premièrement aux travaux sur le Pont qui se prolongeront jusqu'au début novembre et qui vont affecter le blocage de la rue à l'entrée de L'Île. La situation devrait se prolonger jusqu'à l'arrivée du gel, soit approximativement en début décembre.

Le maire dit quelques mots sur la dernière rencontre du Comité de revitalisation de Sainte Geneviève que coordonne la conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau. C'est un comité de bénévoles regroupant des citoyens de la communauté, des représentants du Cégep et de la salle Pauline Julien ainsi que du personnel de l'arrondissement. Les membres ont plusieurs idées afin de revitaliser le village de Sainte-Geneviève, qui pourront aussi être reprises pour la revitalisation du centre-ville de L'Île-Bizard également.

Il rappelle le tournoi de Golf qui aura lieu le 14 octobre prochain et souligne que tous les fonds amassés iront au profit des organismes locaux reconnus par l'arrondissement.

En conclusion, il mentionne que l'arrondissement est en attente de nouvelles de la Ville centre concernant son budget.

---

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

---

**CA22 28 218**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 4 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

**10 - Période de questions du public**

Début : 19 h 35

Madame Tessa Botham	Demande le retrait du panneau d'arrêt installé sur Blouin et Chemin du Bord du Lac
Madame Zoe Cauchon	Demande l'installation d'un panneau d'arrêt à l'intersection Louis-Roch et Cherrier
Monsieur Garo Telfeyan	S'informe sur les mesures pour faire cesser les nuisances de bruits provenant du voisinage
Madame Maryline Augus	Mesures prises par d'autres villes (Kirkland) pour réduire les nuisances de bruits
Monsieur Pierre Chamberland	- Réitère sa demande pour un mur anti-bruit - Désire savoir comment contrer légalement les odeurs émanant de la culture de marijuana dans une résidence.
Madame Christine Charlebois	Nettoyage des fossés sur la rue Joly

Fin : 19 h 47

---

**10 - Période de questions des membres du conseil**

Aucune question

---

**CA22 28 219**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève du mardi 6 septembre 2022.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

Alain WILSON  
appuyé par

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 6 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1229452021

---

**CA22 28 220**

**Prendre acte du procès-verbal et du compte rendu des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt:

- du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance du 16 août 2022;
- du compte rendu du comité de la sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence de la séance du 17 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1229452022

---

**CA22 28 221**

**Accorder un contrat à FNX-Innov, pour effectuer la mise à jour des plans et devis pour les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée des rues Saint Jean-Baptiste et Beaulieu à Sainte-Geneviève (travaux à la charge de l'arrondissement) et pour la mise à niveau de sa station de pompage (travaux à la charge de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) - Dépense totale de 53 514,29 \$, taxes incluses (contrat : 48 649,36 \$ + contingences : 4 864,93 \$) - selon l'entente cadre 2021-03 (2 soumissionnaires).**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De recommander au comité exécutif:

1. D'autoriser une dépense totale de 53 514,29 \$, taxes incluses;
2. D'accorder un contrat à FNX-Innov pour effectuer la mise à jour des plans et devis pour les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée des rues

Saint Jean-Baptiste et Beaulieu à Sainte-Geneviève et pour la mise à niveau de sa station de pompage dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03;

3. D'autoriser une dépense de 4 864,93 \$ taxes incluses à titre de budget de contingences;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1220543004

---

## CA22 28 222

**Accorder un contrat à FNX-Innov, pour effectuer la mise à jour des plans et devis pour les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève (travaux à la charge de l'arrondissement) et pour la mise à niveau de sa station de pompage (travaux à la charge de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) - Dépense totale de 50 511,85 \$, taxes incluses (contrat : 45 919,87 \$ + contingences : 4 591,98 \$) - selon l'entente cadre 2021-03 (2 soumissionnaires).**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De recommander au comité exécutif:

1. D'autoriser une dépense totale de 50 511,85 \$, taxes incluses;
2. D'accorder un contrat à FNX-Innov pour effectuer la mise à jour des plans et devis pour les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée de la rue du Pont à Sainte-Geneviève et pour la mise à niveau de sa station de pompage dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03;
3. D'autoriser une dépense de 4 591,98 \$ taxes incluses à titre de budget de contingences;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1220543003

---

À 19 h 49, le maire suspend la séance et invite le commandant du poste de quartier 3 du Service de police de la Ville de Montréal, monsieur Michael McDermott à s'adresser aux citoyens.

Tout d'abord le commandant répond aux questions des citoyens sur les bruits de nuisance du voisinage et profite pour mentionner les règles de Santé Canada concernant la culture de marijuana à l'intérieur d'une résidence.

Puis, il renouvelle l'invitation faite aux citoyens pour procéder aux échanges de biens vendus sur les différentes plateformes de vente, à utiliser la zone d'échange sécurisée aménagée au poste de quartier 3.

Il dresse un portrait des vols dans les véhicules, un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur et recommande différentes mesures, en particulier celle de ne pas se faire justice soi-même. Il invite les citoyens à dénoncer ce genre d'événement à la police pour trouver les responsables. Il rappelle également aux citoyens de toujours verrouiller les portières de leur véhicule et de ne laisser aucun objet à vue.

Il fait un retour sur la présence des agents et du personnel de la sécurité publique de l'arrondissement qui poursuivent leurs activités de surveillance aux abords des écoles.

Il termine en indiquant que le microsite du poste de quartier 3 reste accessible pour poser des questions et formuler des plaintes. Quant aux urgences, le service téléphonique 911 reste un service de choix.

À 20 h, le maire d'arrondissement poursuit l'ordre du jour.

**CA22 28 223**

**Approuver la lettre d'entente entre l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et l'école primaire Jonathan-Wilson, autorisant le Service de sécurité publique de l'arrondissement à intervenir sur le territoire de l'école.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'approuver la lettre d'entente entre l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et l'école primaire Jonathan-Wilson, autorisant le Service de sécurité publique de l'arrondissement à intervenir sur le territoire de l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1229413021

---

**CA22 28 224**

**Affecter un montant de 4075 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière à plusieurs organismes et demandeurs, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.**

*Le conseiller monsieur Alain Wilson déclare avoir un intérêt dans ce dossier, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.*

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'affecter un montant de 4075 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière à plusieurs organismes et demandeurs, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Vélotour SP 2022 au profit de la Sclérose en plaques – division Québec	200,00 \$
Association de soccer de L'Île-Bizard - Fête de clôture	1 000,00 \$
À Cœur ouvert -	875,00 \$
Club de taekwondo WTF Île-Bizard - tapis	1 000,00 \$
Accompagnement Bénévole de l'Ouest - ABOVAS	1 000,00 \$

3 D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.04 1227593022

---

**CA22 28 225**

**Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC.**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De déroger à la grille de tarification et autoriser une gratuité à Héma-Québec pour l'utilisation de la salle Boileau du Centre socioculturel, dans le cadre de la collecte de sang du mercredi 2 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1227593021

---

**CA22 28 226**

**Dérogation à la grille de tarification pour la location de la glace au Complexe Sportif Saint-Raphaël en accordant une gratuité de 4 506,36\$ pour la tenue de plusieurs matchs et pratiques de hockey pour les jeunes et adolescents de l'Association Sportive du Bon Vieux Temps, organisme reconnu de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De déroger à la grille de tarification pour la location de la glace au Complexe Sportif Saint-Raphaël en accordant une gratuité d'une valeur de 4 506,36 \$ pour la tenue de plusieurs matchs et pratiques de hockey pour les jeunes et adolescents de l'Association Sportive du Bon Vieux Temps, organisme reconnu de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1229466003

---

**CA22 28 227**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2022, en vertu du règlement CA28 0074.**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1229452023

---

**CA22 28 228**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationner des deux côtés de la rue Laberge entre le 525 et le 537 et entre le 522 et le 537 de 7 h à 8 h et de 14 h 30 à 15 h 30 à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter, une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement des deux côtés de la rue Laberge entre le 525 et le 537 et entre le 522 et le 537, de 7 h à 8 h et de 14 h 30 à 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1229413026

---

**CA22 28 229**

**Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires pour:

- La course Boréal 5 km et 10 km du samedi 5 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1227593015

---

**CA22 28 230**

**Règlement relatif au déneigement des terrains par les entrepreneurs (CA28 0077).**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Stéphane Côté de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement relatif au déneigement des terrains par les entrepreneurs, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.03 1229413024

---

**CA22 28 231**

**Règlement modifiant le règlement sur les nuisances (CA28 0064-3).**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Stéphane Côté de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement modifiant le règlement sur les nuisances, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.04 1229413023

---

**CA22 28 232**

**Abroger la résolution no CA19 28 331 à l'effet d'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 339 133 et 6 339 134 du cadastre du Québec (726 - 728, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'abroger la résolution no CA19 28 331 à l'effet d'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 339 133 et 6 339 134 du cadastre du Québec (726 - 728, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1227905044

---

**CA22 28 233**

**Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur au lot projeté 6 339 133 du cadastre du Québec (726 - 728, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur au lot projeté 6 339 133 du cadastre du Québec (726 - 728, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1227905045

---

**CA22 28 234**

**Demande de délégation de pouvoir d'inspection dans le cadre du RCI 2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

QUE le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ou tout fonctionnaire ou employé qu'il désigne agisse à titre d'inspecteur métropolitain local, comme prévu par l'article 5.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exerce les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement;

QUE le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ou tout fonctionnaire ou employé qu'il désigne se voie déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjointe, comme prévu aux articles 5.4 et 5.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté.

QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

- Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises;
- Inspecteurs du cadre bâti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1229606008

---

**CA22 28 235**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur marquise situé au 132 boulevard Jacques-Bizard composé du lot 4 295 530 du cadastre du Québec**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'installation d'une enseigne sur la marquise du bâtiment situé au 132 boulevard Jacques-Bizard composé du lot 4 295 530 du cadastre du Québec, sous la condition suivante :

- que la 2<sup>e</sup> proposition avec un fond de couleur vert soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1229606009

---

**CA22 28 236**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement et la transformation d'une résidence unifamiliale isolée en résidence multifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 16 096, boulevard Gouin Ouest correspondante au lot no 1 843 670 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement et la transformation d'une résidence unifamiliale isolée en résidence multifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 16 096, boulevard Gouin Ouest correspondante au lot no 1 843 670 du cadastre du Québec aux conditions suivantes :

- Que la brique en façade avant soit de taille et de couleur uniforme;
- Que l'espace entre la galerie avant et le sol soit couvert par un treillis agrémenté par des arbustes d'une hauteur minimale de 60 cm;
- Que les colonnes qui supportent l'avant-toit soient de dimension 8" x 8" de couleur blanche.

Et avec les matériaux extérieurs suivants :

- Clin horizontal en fibre de bois pressée Maybec/Canexel de couleur sable
- Brique existante;
- Brique de modèle Canada Serie Architecturale de couleur sunnybrooke blend
- Soffite, fascia et contour des fenêtres en aluminium de couleur blanc;
- Toiture en bardeau d'asphalte de couleur granite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1227905042

---

**Dépôt de documents (août 2022)**

- Rapport mensuel - revenu ;
- Rapport budgétaire - sommaire ;
- Virements PDI;
- Virements – Budget de fonctionnement;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

---

**CA22 28 237**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 octobre 2022 à, 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Stéphane CÔTÉ  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022.